

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

MAIRIE DE SAINT OUEN L'AUMONE



DÉPÔT DU DOSSIER SUR RENDEZ-VOUS EN PRÉSENCE DES
DEUX FUTURS ÉPOUX.



Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Prise de rdv obligatoire : ville-saintouenlaumone.fr

LA DATE DE CÉRÉMONIE NE PEUT ÊTRE FIXÉE QU'APRÈS CE RENDEZ-VOUS*

* :la date de mariage n'est confirmée qu'après supervision de votre dossier par l'élu en charge des Affaires Générales.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

| PIÈCES | 1 ^{er} CONJOINT | 2eme CONJOINT |
|---|--------------------------|---------------|
| Dossier de demande complété. | | |
| Copie intégrale de l'acte de naissance À demander à la mairie du lieu de naissance (datant de moins de 3 mois) <i>En cas de divorce</i> : la mention de divorce doit être apposée sur l'acte de naissance. | | |
| 2 justificatifs de domicile ORIGINAUX par personne au nom et prénom de l'intéressé, (datant de moins de 3 mois : pas de quittance de loyer manuscrite, pas de téléphone mobile). Les attestations sur l'honneur d'hébergement avec le justificatif de domicile de l'hébergeant ne sont pas acceptés. | | |
| Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident. Présentation de l'original et copie. | | |
| Copie de l'acte de décès du précédent conjoint pour les personnes veuves. | | |
| Consentement du Curateur ou du Conseil de famille pour les personnes placées sous curatelle ou tutelle. | | |
| TÉMOINS : photocopie de leur pièce d'identité (CNI, Passeport) | | |
| Copie intégrale de l'acte de naissance <u>des enfants communs</u> . Rapporter le livret de famille. | | |
| Attestation de Contrat de mariage établi par un notaire | | |

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

ORIGINAUX ÉMANANT DU CONSULAT ÉTRANGER EN FRANCE ET TRADUCTION DATANT DE MOINS DE 6 MOIS AU DÉPÔT DU DOSSIER.

| | | |
|--|--|--|
| Copie intégrale de l'acte de naissance | | |
| Certificat de célibat ou capacité matrimoniale | | |
| Certificat de coutume | | |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SE)



NOM (en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms) :

Date de naissance : Commune de naissance :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession..... retraité(e)

Célibataire

Divorcé (e) depuis le..... de

Veuf /ve depuis le..... de

Domicile

N° et rue :

Code postal :Commune :

Résidence actuelle, si différente du domicile :

.....

Tél : Mail :

PARENTS (avec tous les prénoms, pour la mère nom de naissance)

| | |
|--|--|
| Premier parent _____ <input type="checkbox"/> décédé(e) | Second parent _____ <input type="checkbox"/> décédé (e) |
| NOM de naissance : | NOM de naissance : |
| Prénoms : | Prénoms : |
| Profession : <input type="checkbox"/> retraité (e) | Profession : <input type="checkbox"/> retraité (e) |
| Adresse complète : | Adresse complète : |



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE

(Articles 361 de l'IGREC 74, 165,166 et 191 du Code Civil) Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés)

Je soussigné (e).....

Né (e) le à

Atteste sur l'honneur

Que je suis domicilié (e) à

Depuis le

Ou /et résidant à

Depuis le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON MARIAGE OU DE NON REMARIAGE

(Article 433-20 du Code Pénal et 544 et suivants de l'IGREC)

Je soussigné (e)

Né(e) leà

Atteste sur l'honneur

Ne pas être remarié (e) ne pas être marié (e)

Depuis mon divorce en date du

Depuis le décès de mon conjoint en date du

Fait à

Le

Signature

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SE)



NOM (en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms) :

Date de naissance : Commune de naissance :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession..... retraité(e)

Célibataire

Divorcé (e) depuis le..... de

Veuf /ve depuis le..... de

Domicile

N° et rue :

Code postal :Commune :

Résidence actuelle, si différente du domicile :

.....

Tél : Mail :

PARENTS (avec tous les prénoms, pour la mère nom de naissance)

| | |
|--|--|
| Premier parent..... <input type="checkbox"/> décédé(e) | Second parent <input type="checkbox"/> décédé (e) |
| NOM de naissance : | NOM de naissance : |
| Prénoms : | Prénoms : |
| Profession : <input type="checkbox"/> retraité (e) | Profession : <input type="checkbox"/> retraité (e) |
| Adresse complète : | Adresse complète : |



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mise à jour de l'acte de naissance

Je soussigné,

Atteste que j'aviserais le service état civil de la ville de Saint-Ouen l'Aumône de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'Officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :

Je soussigné,

Atteste que j'aviserais le service état civil de la ville de Saint-Ouen l'Aumône de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'Officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE

(Articles 361 de l'IGREC 74, 165,166 et 191 du Code Civil) Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés)

Je soussigné (e).....

Né (e) le à

Atteste sur l'honneur

Que je suis domicilié (e) à

Depuis le

Ou /et résidant à

Depuis le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON MARIAGE OU DE NON REMARIAGE

(Article 433-20 du Code Pénal et 544 et suivants de l'IGREC)

Je soussigné (e)

Né(e) leà

Atteste sur l'honneur

Ne pas être remarié (e) ne pas être marié (e)

Depuis mon divorce en date du

Depuis le décès de mon conjoint en date du

Fait à

Le

Signature

DÉCLARATION DES TÉMOINS DU MARIAGE



(Articles 92 de L'IGREC 37 et 75 du Code Civil)

Les témoins doivent être majeurs. Ils doivent parler et comprendre le français.

Premier témoin obligatoire

NOM de naissance.....

.....

NOM d'usage.....

.....

Prénoms.....

Profession.....

retraité (e)

Adresse complète.....

.....

.....

Deuxième témoin obligatoire

NOM de naissance.....

.....

NOM d'usage

.....

Prénoms.....

Profession.....

retraité (e)

Adresse complète.....

.....

.....

Premier témoin facultatif

NOM de naissance :

.....

NOM d'usage :

.....

Prénoms :

Profession :

retraité (e)

Adresse complète :

.....

.....

Deuxième témoin facultatif

NOM de naissance :

.....

NOM d'usage :

.....

Prénoms :

Profession :

retraité (e)

Adresse complète :

.....

.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Mariage religieux : Oui Non

Y aura-t-il un échange d'alliances lors de la cérémonie Oui Non

Souhaitez-vous personnaliser musicalement votre cérémonie : Oui Non

(N'oubliez pas de préciser le nom de la personne qui sera chargé de la mise en œuvre de la chaîne hifi).

Nom :

Pouvez-vous nous indiquer, approximativement le nombre de personnes présentes lors de votre mariage civil ?

RÉGLEMENT A L'ATTENTION DES ÉPOUX SE MARIANT A SAINT OUEN L'AUMÔNE

Le mariage est l'union officielle d'un couple. Il donne un statut et un régime matrimonial aux époux. Les droits et devoirs découlant de cette union sont d'ordre public ce qui justifie le caractère solennel et public de la célébration. Avant d'être une fête, cette cérémonie a été conçue autour des devoirs du mariage. Les mariages ne sont pas des parodies, pas de déguisements déplacés.

ENGAGEMENT

RESPECT DE LA PONCTUALITÉ, nous vous prions d'arriver à l'heure donnée par l'agent lors du dépôt de votre dossier.

L'élu qui officiera le jour de votre mariage, décalera l'horaire ou reportera le jour de votre cérémonie si vous ne respectez pas l'horaire.

- **MUSIQUE**

La municipalité met à votre disposition une chaîne hifi (CD, USB, Bluetooth), cependant ce n'est pas à l'agent présent de gérer la mise en marche de celle-ci. Nous vous demandons de désigner une personne qui devra se présenter quelques minutes avant le début de la cérémonie pour recevoir les instructions de l'agent. Au vu du caractère laïque des lieux, les chants religieux ne sont pas permis.

- **ACCÈS A LA SALLE DES MARIAGES**

L'allée de Fano est une voie piétonne, en conséquence les véhicules doivent stationner sur le parking, en respect du code de la route et des autres usagers (sortie écoles)

L'accès à la salle des mariages de Saint Ouen l'Aumône, se fait à pied soit par le parc, soit par l'allée de Fano.

Le parvis devant la salle des mariages doit être libéré rapidement pour permettre le passage du mariage suivant.

Les photos sont autorisées dans le parc.

Toute organisation particulière doit être présentée lors du rendez-vous de dépôt.

- **DÉCORATION - MANIFESTATION DE FIN DE MARIAGE**

La salle des mariages peut être décorée par des plantes, cependant en raison du nombre de mariage, la décoration ne peut être mise en place que quelques minutes avant la cérémonie.

Aucun adhésif n'est autorisé au sol.

Le jeté de riz, confettis, pétales, lavande et bulles sont autorisés à l'extérieur de la salle des mariages, en aucun cas à l'intérieur.

Pour le respect de l'environnement, les matériaux utilisés à l'extérieur doivent être biodégradables.

Les feux de Bengale, fumigènes ainsi que les lanternes de type « lanternes thaïlandaises » ne sont pas autorisés.

Les lâchers de ballons sont soumis à autorisation auprès de la préfecture.

La prise de photo est autorisée dans la salle, tout en respectant un minimum de temps pour celle-ci, notamment s'il y a d'autres unions prévues.

- **MOBILIER**

Le mobilier est la propriété de la mairie, (les chaises, tables...), celui-ci ne doit en aucun cas être sorti de cette salle.

Date :

Nom et signature 1^{er} époux

Nom et signature 2^{ème} époux

Original au dossier et copie aux futurs époux